

rémunération que reçoivent les receveurs de la poste et les courriers d'entreprise est insuffisante. A Port-Arthur, dernièrement, un vieil employé est décédé après 25 ans de bons et loyaux services au bureau de poste de l'endroit; mais sa famille n'a pas reçu un sou d'allocation. Le receveur de la poste a écrit au département à ce sujet; mais on lui a répondu qu'il n'y avait rien à faire. Le département des Postes devrait reviser l'échelle des traitements et des allocations.

M. BOYCE: Je souscris aux remarques de mon honorable collègue au sujet des receveurs de la poste et des courriers d'entreprise; mais je tiens surtout à signaler au Gouvernement la situation qui existe dans le comté de Carleton que j'ai l'honneur de représenter ici. Je connais un receveur de la poste, demeurant à sept milles d'Ottawa, qui parcourt sept milles tous les jours aller et retour pour le transport des dépêches et qui touche \$300 par année. Il n'existe pas au pays de meilleurs employés que ces receveurs de la poste rurale. Il leur faut tenir le bureau de poste ouvert au public de six heures du matin jusqu'à peut-être dix heures du soir et en retour, ils reçoivent la magnifique somme d'environ 15 cents par jour. Si le Gouvernement ne tient pas à se montrer généreux, il devrait du moins être juste; et il ne serait que raisonnable de payer à ces fonctionnaires une rémunération légitime. Je citerai les courriers d'entreprise. Ils parcourent 25 milles par jour en voiture et ils sont payés \$600 par année, somme à peine suffisante pour la nourriture de leurs chevaux. Si le Gouvernement veut obtenir un service postal satisfaisant, il devrait du moins accorder un juste salaire à ses employés. J'ose donc espérer que le Gouvernement tiendra compte de ces représentations. Nous ne demandons pas de rémunération exagérée, mais qu'on paie donc au moins de justes salaires. Tout receveur de la poste qui tient son bureau en bon ordre, devrait toucher au moins \$100 par année et les courriers d'entreprise devraient recevoir au minimum \$1,000 par année.

M. MORPHY: Il existe dans mon comté un très sérieux état de choses au sujet des courriers ruraux. La population de cette division s' imagine que parce que le ministère des Postes est administré avec tant de parcimonie, il doit être le mieux administré de tous. Le public en général pense qu'il s'y fait des merveilles, parce que tout s'y exécute avec tant d'économie.

L'hon. M. DOHERTY: Il est vraiment malheureux que l'honorable député de Mai-

[M. Keefer.]

sonneuve (M. Lemieux) ne soit pas ici pour écouter ces paroles.

M. MORPHY: Je serais bien aise d'étudier quelque peu la situation et de chercher à découvrir le pingre qui a la direction du ministère. Je ne puis dire que c'est l'honorable député de Sainte-Anne, car il n'est que ministre intérimaire. En tous cas, voici ce que j'ai remarqué: Quelqu'un qui avait entrepris à raison de \$30 par mille par année le transport des dépêches sur une route de 25 ou 26 milles, a refusé dernièrement de renouveler son contrat à son expiration. On a demandé de nouvelles soumissions, mais on n'en a reçu qu'une et elle était de \$200 plus élevée que ce que l'on payait à l'ancien entrepreneur. Le Gouvernement ne voulut pas accorder l'entreprise à ce soumissionnaire. Je suppose que si le chiffre de sa soumission avait été de \$200 moins élevé il eût réussi sans difficulté. Le ministère a dû dire à l'inspecteur de faire l'impossible pour arriver à épargner \$200 à ce sujet.

L'inspecteur écrivit à l'ancien entrepreneur et celui-ci refusa de renouveler son marché. On l'avait prié, en somme, de continuer jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un remplaçant. C'était là le sens de la lettre dont j'ai pris communication d'ailleurs. L'entrepreneur répondit qu'il n'entendait pas être dérangé. Est-ce là une bonne manière de faire les affaires? Si le Gouvernement s'en tient au principe de demander des soumissions, il devrait accepter l'offre qui lui est faite, qu'elle fût plus ou moins avantageuse. Il ne sied pas à un gouvernement de chercher à spéculer sur ceux qui lui envoient des soumissions de bonne foi, d'après les règlements, et d'appeler les anciens entrepreneurs à son aide en attendant qu'il en trouve d'autres.

A propos de la parcimonie du ministère, je me demande si le ministère des Postes est blâmable ou ne l'est pas, par rapport à un certain cas dont je veux parler. Ce cas, le voici: Je sais un concierge qui est employé depuis trente ans à un certain bureau de poste et qui touche le magnifique salaire de \$600 par année. Quoique marié et père de trois enfants il n'a jamais reçu d'augmentation de salaire. Il est encore là, mais il craint beaucoup d'être expulsé et de perdre cette misérable pitance si la santé vient à lui faire défaut.

L'hon. M. DOHERTY: Je comprends que ce concierge souffre de la parcimonie du ministère des Travaux publics.

M. MORPHY: Il a charge de l'édifice public servant à l'accise, aux douanes et aux postes. Toutefois, le ministère fait preu-